

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN**(Unité : en DT)**

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<u>AC 1 Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>197 982 220</u>	<u>191 695 208</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 553 079	13 797 768
b- Obligations et valeurs assimilées		185 429 141	177 897 440
c- Autres valeurs			
<u>AC 2 Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>52 982 448</u>	<u>84 841 497</u>
a- Placements monétaires	3.2	4 438 118	32 472 531
b- Disponibilités	3.3	48 544 330	52 368 966
<u>AC 2 Autres actifs</u>		<u>46 236</u>	<u>6 708</u>
TOTAL ACTIF		251 010 904	276 543 413
<u>PASSIF</u>			
<u>PA 1 Opérateurs créditeurs</u>		<u>451 867</u>	<u>287 807</u>
a- Opérateurs créditeurs		451 867	287 807
<u>PA 2 Autres créditeurs divers</u>		<u>144 734</u>	<u>89 709</u>
a- Autres créditeurs divers		144 734	89 709
TOTAL PASSIF		596 601	377 516
<u>CP 1 Capital</u>	3.4	242 032 133	266 464 825
<u>CP 2 Sommes distribuables</u>	3.5	<u>8 382 170</u>	<u>9 701 072</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-24	-1 039
b- Sommes distribuables de l'exercice		8 382 194	9 702 111
ACTIF NET		250 414 303	276 165 897
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		251 010 904	276 543 413

Etat de résultat
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période 01/01/2011 au 31/12/2011
<i>PR 1</i> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>8 828 491</u>	<u>8 808 733</u>
<i>PR 2</i> <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>3 295 446</u>	<u>3 433 362</u>
Total des revenus des placements		<u>12 123 937</u>	<u>12 242 095</u>
<i>CH 1</i> <u>Charges de gestion des placements</u>	3.6	<u>-2 151 488</u>	<u>-2 083 228</u>
Revenu net des placements		9 972 449	10 158 867
<i>PR 3</i> <u>Autres produits</u>		0	0
<i>CH 2</i> <u>Autres charges</u>	3.7	-314 007	-309 796
Résultat d'exploitation		9 658 442	9 849 071
<i>PR 4</i> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 276 248	<u>-146 960</u>
Sommes distribuables de la période		8 382 194	9 702 111
<i>PR 4</i> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>1 276 248</u>	<u>146 960</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-68 631</u>	<u>-12 465</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-215 642</u>	<u>56 002</u>
<u>Frais de négociation</u>		<u>-11 030</u>	<u>-2 931</u>
Résultat net de la période		9 363 139	9 889 677

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

	Notes	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
AN			
1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>9 363 139</u>	<u>9 889 677</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>9 658 442</u>	<u>9 849 071</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-68 631</u>	<u>-12 465</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-215 642</u>	<u>56 002</u>
d-	<u>Frais de négociation</u>	<u>-11 030</u>	<u>-2 931</u>
AN			
2	<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-10 083 780</u>	<u>-10 398 345</u>
AN			
3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-25 030 953</u>	<u>13 511 369</u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>426 516 662</u>	<u>305 111 500</u>
	<u>Capital</u>	<u>416 041 419</u>	<u>297 371 456</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u>-336 920</u>	<u>-173 745</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>10 812 163</u>	<u>7 913 789</u>
	<u>Droit d'entrée</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u>-451 547 615</u>	<u>-291 600 131</u>
	<u>Capital</u>	<u>-440 214 220</u>	<u>-284 657 729</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u>372 332</u>	<u>179 731</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-11 705 727</u>	<u>-7 122 133</u>
	<u>Droit de sortie</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>-25 751 594</u>	<u>13 002 701</u>
AN			
4	<u>Actif net</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>276 165 897</u>	<u>263 163 196</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>250 414 303</u>	<u>276 165 897</u>
AN			
5	<u>Nombre d'actions</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>2 643 351</u>	<u>2 517 209</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>2 403 555</u>	<u>2 643 351</u>
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>104,184</u>	<u>104,475</u>
	<u>AN 6 -Taux de rendement</u>	<u>3,23%</u>	<u>3,53%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2012 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	12 553 079
Obligations	(2)	92 669 801
Bons de trésor assimilable	(3)	92 759 340
Total		197 982 220

Le détail de ces valeurs est présenté ci après

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2012	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	114 259	11 843 520	12 027 702	4,80%
FCP CAP GAR	400	400 000	525 377	0,21%
TOTAL	114 659	12 243 520	12 553 079	5,01%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2012	En % de l'actif net
AB 2006	10 000	500 000	516 144	0,21%
AB 2008 TA	25 000	1 833 333	1 892 093	0,76%
AB 2008 TAA	40 000	2 933 344	3 027 360	1,21%
AB 2008 TB	15 000	1 200 000	1 241 424	0,50%
AB 2009 CA	18 000	1 440 000	1 455 998	0,58%
AB 2009 CB	13 000	1 040 000	1 050 629	0,42%
AB 2010	80 000	6 933 333	7 025 429	2,81%
AB 2011-1	20 000	1 800 000	1 823 344	0,73%
AB 2011-1VAR	20 000	1 800 000	1 818 176	0,73%
AB 2012B	60 000	6 000 000	6 072 192	2,42%
AB 2012BB	10 000	1 000 000	1 012 032	0,40%
AIL 2009-1	5 000	200 000	208 892	0,08%
AIL 2010-1	10 000	600 000	618 504	0,25%
AIL 2011-1	15 000	1 200 000	1 237 500	0,49%
AIL 2011-11	10 000	800 000	831 100	0,33%
AIL 2012-1	20 000	2 000 000	2 076 008	0,83%
AIL 2012-1 A	15 000	1 500 000	1 545 564	0,62%
ATB 2007/1	20 000	1 500 000	1 543 088	0,62%
ATB 2009 TA2	30 000	2 625 000	2 685 888	1,07%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 116	0,21%
ATL 2006-1	30 000	600 000	617 088	0,25%
ATL 2008/1	4 800	96 000	98 953	0,04%
ATL 2009	10 000	400 000	411 624	0,16%
ATL 2009/2	20 000	1 600 000	1 618 048	0,65%
ATL 2010-1	40 000	2 400 000	2 440 032	0,97%
ATL 2011-11	5 000	500 000	522 064	0,21%
ATL 2012-11	10 000	1 000 000	1 028 984	0,41%
ATLESING12-1	10 000	1 000 000	1 029 456	0,41%
ATTIJ 2010	20 000	1 714 286	1 772 814	0,71%
ATTILEAS2011	7 500	750 000	784 818	0,31%
ATTILES20111	5 000	500 000	523 212	0,21%
ATTLEA2012/1	10 000	1 000 000	1 037 192	0,41%
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0,00%
BH 2007	20 000	800 000	802 144	0,32%
BH 2009	40 000	3 692 308	3 692 788	1,47%
BNA 2009	10 000	800 000	825 472	0,33%
BTE 2009	15 000	1 050 000	1 063 044	0,42%
BTE 20099	15 000	1 050 000	1 066 185	0,43%
BTE 2010	25 000	2 000 000	2 028 140	0,81%
BTE 2010 AP	7 000	560 000	566 328	0,23%
BTE 2011B	5 000	500 000	522 336	0,21%
BTK 2009 B	30 000	2 400 000	2 467 416	0,99%
BTK2012/1A	10 000	1 000 000	1 005 800	0,40%
CIL 2007/1	15 000	300 000	315 168	0,13%
CIL 2007/2	15 000	300 000	313 380	0,13%
CIL 2009/1	10 000	400 000	407 960	0,16%
CIL 2009/2	30 000	1 200 000	1 215 264	0,49%
CIL 2009/3	20 000	1 200 000	1 247 662	0,50%
CIL 2009/33	10 000	600 000	628 986	0,25%

CIL 2010/2	5 000	300 000	302 084	0,12%
CIL 2010/2/2	600	36 000	36 250	0,01%
CIL 2011/1	10 000	800 000	828 544	0,33%
CIL 2012/1A	10 000	1 000 000	1 036 424	0,41%
HL 2009/2TF	10 000	400 000	405 922	0,16%
HL 2010/1 1	10 000	600 000	613 600	0,25%
HL 2012/1	20 000	2 000 000	2 028 112	0,81%
MP 05 T/A	6 000	120 000	123 283	0,05%
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 029 592	0,41%
PANOBOIS2007	4 000	240 000	249 094	0,10%
SIHM 2008TA	8 000	480 000	487 475	0,19%
SIHM 2008TB	2 000	120 000	121 869	0,05%
STB2008/1B	25 000	1 875 000	1 937 495	0,77%
STM 2007 TC	2 000	80 000	81 163	0,03%
STM 2007 TD	8 000	320 000	324 653	0,13%
STM 2007 TE	3 000	120 000	121 745	0,05%
TLG 2007-2	15 000	300 000	314 448	0,13%
TLG 2008-1	10 000	200 000	205 272	0,08%
TLG 2008-2	5 000	100 000	100 500	0,04%
TLG 2008/3	4 700	188 000	197 080	0,08%
TLG 2009-1	10 000	400 000	417 384	0,17%
TLG 2011-1	10 000	800 000	820 672	0,33%
TLG 2011-2	10 000	800 000	806 680	0,32%
TLG 2011-3	5 000	500 000	521 608	0,21%
TLG 2012-1	10 000	1 000 000	1 029 248	0,41%
UIB 2009-1 C	60 000	5 100 000	5 209 872	2,08%
UIB 2011-1 B	15 000	1 425 000	1 450 188	0,58%
UIB 2011-1BB	5 000	475 000	483 396	0,19%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 043 464	0,42%
UIB 2011-22	10 000	1 000 000	1 054 564	0,42%
UNICTOR 2008	10 000	200 000	208 352	0,08%
UNIFAC 2010	10 000	800 000	831 929	0,33%
TOTAL		92 596 604	92 669 801	37,01%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

➤ **Acquisitions**

1- OBLIGATIONS

	Nombre	Coût d'acquisition par obligation	Coût total
AIL-2012-1A	15 000	100	1 500 000
ATL 2011-11	5 000	100	500 000
ATTILEAS2011	7 500	100	750 000
ATTILEAS20111	5 000	100	500 000
BTE 2011B	5 000	100	500 000
CIL 2009 / 3	10 000	60	600 000
CIL 2012/1A	10 000	100	1 000 000

TLG2011-3	5 000	100	500 000
ATL 2012-11	10 000	100	1 000 000
ATLEASING12-1	10 000	100	1 000 000
TLG2012-1	10 000	100	1 000 000
AB 2012B	60 000	100	6 000 000
AB 2012BB	10 000	100	1 000 000
BTK 2012/1A	10 000	100	1 000 000
HL 2012/1	20 000	100	2 000 000
AIL 2012-1	20 000	100	2 000 000
AIL-2011-11	10 000	80	800 000
ATTILEAS2012/1	10 000	100	1 000 000
BTE20099	15 000	70	1 050 000
BTE2010	25 000	80	2 000 000
CIL 2009 / 33	10 000	60	600 000
HL 2009/2TF	10 000	40	400 000
STB 2008/1B	25 000	75	1 875 000
UIB 2011-22	10 000	100	1 000 000

2- OPCVM

Intitulé	Nombre d'actions	Cours d'acquisition	Coût total
AT	2 821	106,330	299 956,930
AT	2 000	102,460	204 920,000
AT	2 917	102,857	300 033,869
AT	4 566	104,476	477 037,416
AT	33 350	104,947	3 499 982,450

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

OPCVM

Intitulé	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
AT	4 575	472 565,475	477 140,475	4 575,000
AT	52 920	5 485 422,600	5 570 729,640	85 307,040

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2012	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 379	7 744 612	3,09%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 615 998	4,24%
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 189 211	2,07%
BTA090714825	7 300	8 066 500	8 298 820	3,31%
BTA110319	4 800	4 968 000	5 139 274	2,05%
BTA110319A	3 800	3 907 275	4 042 867	1,61%
BTA110319B	4 000	4 062 200	4 204 929	1,68%
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 180 197	2,87%
BTA111013	200	197 920	200 113	0,08%
BTA140414	29 243	30 435 827	31 873 814	12,73%
BTA140414A	800	800 000	841 293	0,34%
BTA140414B	2 900	2 987 000	3 137 522	1,25%
BTA140414C	3 000	3 090 000	3 246 575	1,30%
BTA140414D	220	220 000	231 609	0,09%
BTA140414E	750	772 500	812 506	0,32%
TOTAL		89 037 281	92 759 340	37,04%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des obligations	3 380 193	3 084 558
Dividendes	504 855	490 404
Revenus des BTA	4 943 443	5 233 771
TOTAL	8 828 491	8 808 733

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 4 438 118 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT	06/11/2012	UNIFACTORING	1 500 000	04/02/2013	17 006	1 482 994	1 493 519	0,60%
BIT	14/06/2012	TLG	3 000 000	09/06/2013	121 879	2 878 121	2 944 599	1,18%
TOTAL			4 500 000		138 885	4 361 115	4 438 118	1,77%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Placement en compte courant à terme	1 369 771	1 767 810
Billets de trésorerie	308 082	253 794
Certificat de dépôt	1 267 433	1 156 258
Compte Rémunéré	350 160	255 500
TOTAL	3 295 446	3 433 362

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 48 544 330 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	28 000 000	28 549 133	11,40%
Avoirs en banque		19 995 197	7,98%
TOTAL	28 000 000	48 544 330	19,39%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	07/06/2014	10 216 092	4,74%
PLACT	AMEN BANK	14/11/2013	10 040 189	3,82%
PLACT	AMEN BANK	17/02/2013	8 292 852	5,25%
TOTAL			28 549 133	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2011	266 464 825
Souscriptions	416 041 419
Rachats	-440 214 220
Frais de négociation	-11 030
VDE/emp.société	-2 000 000
VDE / titres OPCVM	309 558
+/-V réalisée emp.société	147
+/- V réal/oblig. Etat	-305 671
+/- V réal/ titres OPCVM	89 882
+/- V report/oblig.société	2 000 000
+/- V report/titres OPCVM	-378 189
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-336 920
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	372 332
Capital au 31/12/2012	242 032 133

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 s'élève à - 25 751 594 dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2012 est de 2 403 555 contre 2 643 351 au 31/12/2011.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	2 154
Nombre d'actionnaires entrants	224
Nombre d'actionnaires sortants	-316
Nombre d'actionnaires au 31-12-2012	2 062

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2012 s'élèvent à 8 382 170 DT contre 9 701 072 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période close le 31/12/2012	Période close le 31-12-2011
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-24	-1 039
Résultat d'exploitation	9 658 442	9 849 071
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 276 248	- 146 960
Total :	8 382 170	9 701 072

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

4. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3,673	3,332	3,353	3,400
Revenus des placements monétaires	1,371	1,299	1,545	1,54
Total des revenus de placements	5,044	4,631	4,898	4,94
Charges de gestion des placements	-0,895	-0,788	-0,821	-0,798
Revenus Nets des placements	4,149	3,843	4,076	4,142
Autres charges	-0,131	-0,117	-0,122	-0,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,018	3,726	3,955	4,023
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,531	-0,056	-0,198	-0,072
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,487	3,67	3,757	3,95
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,531	0,056	0,198	0,072
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,029	-0,005	0,028	0,013
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,09	0,021	0	0,019
Frais de négociation	-0,005	-0,001	0	-0,003
Résultat non distribuable	-0,123	0,015	0,028	0,029
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,896	3,741	3,983	4,052
Distribution de dividendes	3,670	3,758	3,950	4,228
Valeur liquidative	104,184	104,475	104,545	104,717

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	-0,75%	-0,75%	-0,75%	-0,75%
Autres charges/actif net moyen	-0,11%	-0,11%	-0,11%	-0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,26%	3,49%	3,44	3,83%
Nombre d'actions	2 403 555	2 643 351	2 517 209	2 545 148
Actif net moyen	287 132 996	277 673 709	275 151 966	268 897 721

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « AMEN PREMIERE SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 251 010 904 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 9 363 139 Dinars Tunisiens.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'AMEN INVEST gestionnaire d'AMEN PREMIERE SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« AMEN PREMIERE SICAV » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

Les emplois en titres émis par AMEN BANK représentent 10,73% de l'actif au 31 Décembre 2012, dépassant ainsi le plafond de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,01% de l'actif net au 31 décembre 2012, dépassant ainsi légèrement le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2013

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**Exercice clos le 31 décembre 2012**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN BANK une convention de dépôt, aux termes de laquelle AMEN PREMIERE SICAV confie à AMEN BANK l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire, AMEN BANK perçoit mensuellement :

- Une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV ;
- Une commission de distribution calculée quotidiennement au taux de 0,59% de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV.

Au titre de l'exercice 2012, les commissions Toutes Taxes Comprises s'élèvent à 1 729 950 dinars Tunisiens.

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN INVEST une convention de gestion aux termes de laquelle L'AMEN PREMIERE confie à AMEN INVEST la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations effectuées, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,25% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars Tunisiens.

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération perçue toutes taxes comprises par AMEN INVEST est de 421 537 Dinars Tunisiens.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 5 400 Dinars Tunisiens.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2013**Le commissaire aux comptes :****ECC MAZARS****Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**